



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Le vingt-deux mai deux-mil-dix-huit à vingt heures quinze, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.  
Date de convocation et d'affichage : 14 mai 2018.

**Etaient présents :** Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL, Hubert MEILLEUR et Johann GUEDON.

**Absents avec pouvoir :** Stéphane DALIBARD, ayant donné pouvoir à Francine DUPE.

**Absents sans pouvoir :** Hubert MEILLEUR.

**Secrétaire de séance :** Yoann PICHON.

***Ordre du jour :***

- Approbation des procès-verbaux des 10 et 19 avril 2018 ;
- Choix des entreprises pour le changement des menuiseries du bâtiment de la Mairie ;
- Choix des entreprises pour le changement des menuiseries du bâtiment du Gymnase ;
- Approbation du projet de financement CEE TEP CV ; arrêt des projets retenus ;
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des « Contrats de Territoire » ;
- Autorisation du Maire à déposer les demandes d'urbanisme (DP) au titre du changement des menuiseries ;
- Questions et informations diverses.

***Ajout à l'ordre du jour :***

- Choix d'une entreprise pour le changement de la porte fenêtre du bâtiment « Accueil de loisirs » (entrée des familles).

*Les ajouts à l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.*

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.  
Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018**

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.  
Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.



## **PRESENTATION des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans les Territoires Energie Positive à Croissance Verte (TEPCV)**

Rapporteur : Mickaël MARQUET, Maire.

**RAPPORT (Extrait du communiqué du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 28 février 2017).**

### **Présentation du programme CEE "Economies d'énergie dans les TEPCV »**

Chaque territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) lauréat et signataire d'une convention ou d'un avenant TEPCV avec l'État à compter du 13 février 2017 peut être porteur d'un programme d'économies d'énergie dès lors qu'il est éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dépenses éligibles sont les dépenses réalisées **d'ici le 31 décembre 2018** pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales et répondant aux critères listés.

Les opérations d'économies d'énergie éligibles sont :

- **la rénovation de l'éclairage public extérieur ;**
- **l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics :** isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers, ou installation de fenêtres avec vitrage isolant ; installation d'une chaudière à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, ou d'un chauffe-eau solaire ;
- **l'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels :** isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers ; installation d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique ou biomasse, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, d'un appareil indépendant de chauffage au bois ou d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées ;
- **le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.**

\* \* \*

Les primes CEE sont issues des taxes prélevées sur les entreprises aux activités dites « polluantes » (principe du pollueur payeur).

**Dans le cadre du programme « CEE, économies d'énergie dans les Tep CV », LAVAL AGGLOMERATION peut prétendre à un volume de certificats maximal de 400 000 000 kWh cumac, ce qui représente un montant maximum de travaux éligibles de 1 300 000€ H.T.**

Le bureau communautaire du 09 avril dernier a fait le choix de répartir le volume des travaux éligibles avec une part fixe et une part proportionnelle au nombre d'habitants de chaque commune.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Page 3/8

NUILLE-SUR-VICOIN peut ainsi prétendre à une prime de 50 037€ pour un montant de travaux éligibles de 40 680.00€ H.T (selon réglementation CEE).

Il est proposé au Conseil municipal de financer le changement des menuiseries extérieures de la Mairie (31 menuiseries) et du Gymnase du Clos Marie (16 menuiseries).

La dépense serait substantiellement financée par les primes CEE ainsi que l'enveloppe départementale du Contrat de Territoire.

### CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA MAIRIE

DCM2018-32

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

#### RAPPORT :

##### Mise en concurrence des offres

Trois entreprises ont déposé une offre répondant aux cahiers des charges.

| Entreprise   | Devis Menuiseries PVC | Devis Menuiseries Bois |
|--------------|-----------------------|------------------------|
| I.C.H        | 35 394.17 € H.T       | 11 400.83€ H.T         |
| EMAPLAST     | 41 968.57€ H.T        | Pas d'offre            |
| SARL GOUGEON | 35 954.30€ H.T        | 17 429.67€ H.T         |

##### Les critères de notation des offres étaient :

Note sur 10 :

- Le prix (4 points) ;
- Le délai d'exécution (3 points) ;
- La qualité des matériaux utilisés (3 points).

##### Après comparaison des offres, il apparaît le classement suivant :

|                                 | I.C.H    | EMAPLAST    | SARL GOUGEON |
|---------------------------------|----------|-------------|--------------|
| <b>Le prix</b>                  | 4 points | 1.63 points | 2.91 points  |
| <b>Le délai d'exécution</b>     | 3 points | 3 points    | 3 points     |
| <b>La qualité des matériaux</b> | 3 points | 3 points    | 3 points     |
| <b>TOTAL</b>                    | 10       | 7.63        | 8.91         |

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de retenir l'offre de l'entreprise I.C.H « Isolation Confort de l'Habitat » pour un montant H.T de 35 394.17€ + 11 400.83 €.

#### DECISION :

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU le rapport du Maire,  
VU le classement des offres,

#### DELIBERE



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

**Article 1 :** L'entreprise retenue pour les travaux de changement des menuiseries de la Mairie est l'entreprise I.C.H « Isolation Confort de l'Habitat ».

**Article 2 :** Les montants des devis retenus sont :

- Devis 1 de 35 394.17€ H.T / 42 473.00€ T.T.C (menuiseries PVC) ;
- Devis 2 de 11 400.83 € H.T / 13 681.00 € T.T.C (menuiseries bois).

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer les devis et tout document inhérent au dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DU GYMNASE DU CLOS MARIE**

**DCM2018-33**

**Rapporteur :** Le Maire, Mickaël MARQUET.

#### **RAPPORT :**

##### **Mise en concurrence des offres**

Deux entreprises ont déposé une offre répondant aux cahiers des charges.

| <b>Entreprise</b>   | <b>Devis Menuiseries PVC</b> |
|---------------------|------------------------------|
| <b>EMAPLAST</b>     | 18 797.84€ H.T               |
| <b>SARL GOUGEON</b> | 17 635.84€ H.T               |

##### **Les critères de notation des offres étaient :**

Note sur 10 :

- Le prix (4 points) ;
- Le délai d'exécution (3 points) ;
- La qualité des matériaux utilisés (3 points).

**Après comparaison des offres, il apparaît le classement suivant :**

|                                 | <b>EMAPLAST</b> | <b>SARL GOUGEON</b> |
|---------------------------------|-----------------|---------------------|
| <b>Le prix</b>                  | 3.74 points     | 4 points            |
| <b>Le délai d'exécution</b>     | 3 points        | 3 points            |
| <b>La qualité des matériaux</b> | 3 points        | 2 points *          |
| <b>TOTAL</b>                    | 9.74            | 9.00                |

\* Pas de vitrage feuilleté

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de retenir l'offre de l'entreprise EMAPLAST pour un montant de 18 797.84€ H.T.**

#### **DECISION :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le rapport du Maire,

VU le classement des offres,



**MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Page 5/8

### DELIBERE

**Article 1 :** L'entreprise retenue pour les travaux de changement des menuiseries du Gymnase du Clos Marie est l'entreprise EMAPLAST.

**Article 2 :** Le montant du devis retenu est de 18 797.84€ H.T / 22 557.41€ T.T.C.

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer le devis et tout document inhérent au dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

### APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT CEE TEP CV ; ARRET DES PROJETS RETENUS

DCM2018-34

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la prime CEE pour les opérations suivantes :

| Type de travaux                              | Dépense H.T       | Dépense éligible              | Prime CEE         |
|--|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Changement des menuiseries bois de la Mairie | 11 400.83€        | 11 400.83€                    | 14 031.79€        |
| Changement des menuiseries PVC de la Mairie  | 35 394.17€        | 8 893.31€<br>(dépense ciblée) | 11 561.30€        |
| Changement des Menuiseries PVC du Gymnase    | 18 797.84€        | 18 797.84€                    | 24 437.19€        |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>65 592.84€</b> | <b>39 091.98€</b>             | <b>50 030.29€</b> |

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les projets d'investissements susmentionnés ;
- **SOLLICITE** l'octroi de la prime CEE pour ces investissements ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent au dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

### CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU BATIMENT DE L'ALSH (Entrée des familles)

DCM2018-35

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

### RAPPORT

La porte d'entrée de l'accueil des familles (bâtiment ALSH) pose des problèmes de sécurité depuis deux années (installation réparée à plusieurs reprises, porte qui sort de ses gonds).

Afin de garantir la sécurité du bâtiment et de l'entrée, il est proposé au Conseil municipal de changer la porte. Cette dépense sera présentée au subventionnement du contrat de territoire



(point suivant).

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de retenir l'offre d'EMPLAST pour un montant de 2 830.79 € H.T / 3 396.95 € T.T.C.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** le devis proposé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tout document inhérent au dossier ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement e cette menuiserie.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU  
« CONTRAT DE TERRITOIRE »**

**DCM2018-36**

**Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.**

## **RAPPORT**

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants.

A ce titre, le Conseil départemental de la Mayenne a doté la commune de NUILLE-SUR-VICOIN d'une **subvention d'un montant total de 30 650.00€.**

Ces fonds constituent une enveloppe forfaitaire et libre, à mobiliser sur un ou trois projets d'investissements dans la limite d'une participation maximale de 50% du Département.

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL d'étudier l'affectation de la dotation aux projets suivants :**

### **1 - Description détaillée du projet :**

Le projet consiste au changement des menuiseries extérieures de trois bâtiments communaux : 31 menuiseries pour le bâtiment de la Mairie, 16 menuiseries pour le gymnase et 1 porte-fenêtre pour le bâtiment « accueil de loisirs ».

L'objectif du projet est de réaliser des économies d'énergie (absence de double vitrage en Mairie, installation vétuste au Gymnase) et d'assurer la sécurité des usagers (porte-fenêtre du Pôle « Accueil des Familles » défectueuse).

### **2 – Calendrier prévisionnel :**

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Juillet 2018 : lancement des travaux ;
- Octobre 2018 : fin des travaux ;
- Novembre 2018 : paiement des dernières factures ;
- Avant le 31/12/2018 : réception de la subvention départementale.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

### 3 – Estimation détaillée :

#### Dépenses prévisionnelles :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Changement des menuiseries extérieures Mairie | 46 795.00 € H.T        |
| Changement des menuiseries Gymnase            | 18 797.84 € H.T        |
| Changement porte-fenêtre accueil de loisirs   | 2 830.79 € H.T         |
| <b>TOTAL dépenses prévisionnelles</b>         | <b>68 423.63 € H.T</b> |

|            |             |
|------------|-------------|
| TOTAL HT   | 68 423.63 € |
| TVA (20 %) | 13 684.73 € |
| TOTAL TTC  | 82 108.36 € |

### 4 – Plan de financement prévisionnel :

| RECETTES (€ HT)                            | Total HT               |
|--|------------------------|
| Département (Contrats de territoire) [45%] | 30 650.00 €            |
| Fonds propres de la commune [55%]          | 37 773.63 € + TVA 20%  |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>68 423.63 € H.T</b> |

Les opérations proposées étant cohérentes avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de Laval agglomération, il est proposé au Conseil municipal de les présenter au titre de la dotation « contrat de territoire – volet communal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- approuve les projets et retient le calendrier des travaux ;
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 30 650.00€,
- autorise le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00



## AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'URBANISME (DP) AU TITRE DU CHANGEMENT DES MENUISERIES

DCM2018-37

Rapporteur : Francine DUPE, Adjointe déléguée à la Voirie et aux Bâtiments

### RAPPORT :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer deux déclarations préalables de travaux (DP) pour les deux projets de changement des menuiseries extérieures de la Mairie et du Gymnase.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries de la Mairie ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries du Gymnase ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent au dossier.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **CEE** : M. MARQUET fait part de sa frustration sur la répartition des primes CEE. En effet, il a été voté que le reliquat (certaines communes n'ayant pas prévu des travaux mobilisant l'intégralité des fonds alloués) serait attribué à la Ville de LAVAL. En effet, cette dernière « s'estime lésée » dans la répartition choisie. Les élus des communes de seconde couronne ont approuvé. M. MARQUET a voté contre. M. AVRANCHE « remercie LAVAL pour sa générosité ».
- **Fête de la Musique le 22 juin** : stands (galettes-saucisses/crêpes/glaces/confiseries/boissons), DJ et spectacle des enfants. Une scène ouverte permettra aux musiciens amateurs d'improviser !
- **Prochaine réunion du Conseil municipal le 05 juin à 20h30.**
- **Reprise de la boulangerie** : le projet de reprise est actuellement abandonné.

Les Conseillers municipaux,  
La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Mickaël MARQUET

